



Accident autoroute - avp

Par Mauihawai

Bjr,

J ai eu un accident sur l autoroute il y a 10j. Je ne suis pas en cause le véhicule m a percuté à l'arrière à très vive allure et alcoolisé. Jeune conducteur qui c est endormi car ne se souvient pas de m avoir percuté. Je m en sors bien suite a la violence du choc (entorse cervicales et brûlures second degré avant bras droit). Lui le responsable rien. Par contre mon véhicule en Loa que j'ai depuis 14 mois termine en épave. Les réparations plus importantes. Ma question : l'huissier estime la valeur de mon véhicule a 15230? avant accident alors qu elle est neuve avec 17000km sans jamais une égratignure et moi la maison de mon Loa réclame 20000?. La valeur si je devais la racheter car Loa sur 4 ans. Je trouve que l'expert a sous évalué mon véhicule. Je ne suis responsable de rien et je dois environ 4800? alors que je ne suis responsable de rien et plus de véhicule.

Mon assurance peut elle pas demander l assurance de payer la différence pour dommages? Que puis je faire? Je n ai pas les moyens de continuer pendant 17 mois des mensualités pour soldes le véhicule alors que j ai plus rien !!! Merci par avance de toutes informations.

J ai porté plaintes après l accident. J ai un ITT de 5 jours .

Cordialement

Nathalie poels

Par chaber

bonjour

Il faut distinguer la valeur du véhicule au jour du sinistre et la valeur financière pour la société de LOA, ce qui explique la réclamation.

Tout dépendra de votre contrat si les pertes financières sont prévues

Sans responsabilité votre assureur effectuera un recours auprès de l'assureur adverse tant pour son compte sur ce qu'il vous règle en fonction du contrat souscrit et tant pour le votre (franchise éventuelle, perte financière et tous les frais corporels auxquels vous avez droit en vertu de la loi Badinter

Pour la valeur retenue par l'expert vous pouvez la contester. Il faut relire votre contrat pour vérifier si l'assurance Dommages couvre la valeur d'achat sur 4 ans